

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1333

10 juillet 2009

### SOMMAIRE

2JMT S.à r.l. ....	63984	Maitland Asset Management (Luxem- bourg) S.A. ....	63955
5050poker ....	63957	Maitland Luxembourg S.A. ....	63940
Aceto Luxembourg S.à r.l. ....	63944	Marc Winandy s.à.r.l. ....	63972
AD Corporate Services S.à.r.l. ....	63939	Miki-Team S.A. ....	63940
Aircraft V.I.P. Services S.A. ....	63941	MSEOF Como S.à r.l. ....	63949
Aircraft V.I.P. Services S.à r.l. ....	63941	MSEOF Garda S.à r.l. ....	63982
Alcibiades S.A. ....	63940	Mytho S.A. ....	63957
Altuma S.A. ....	63939	Mytho S.A. ....	63957
Business Contact Holding S.A. ....	63956	Narya S.A. ....	63939
Canussel Estate S.A. ....	63957	Neptun Lux Holding One S.à r.l. ....	63959
Cybernetech-Automation S.à.r.l. ....	63941	NetApp Luxembourg S.à r.l. ....	63951
DAFALUX Holding SA ....	63941	Nuclobel Lux 1 S.à.r.l. ....	63958
De Kichechef ....	63938	Nuclobel Lux 2 S.à.r.l. ....	63958
Dinarobin Capital II S.A. ....	63978	Nuclobel Topco 1 S.à.r.l. ....	63958
Element Six Abrasives S.A. ....	63971	Oxford Investments S.A. ....	63959
Ellis and Hetherington Trust S.à r.l. ....	63958	Redwing Holdings S.A. ....	63938
Euro-Lux-Solar S.à r.l. ....	63974	Romanée Conté S.A. ....	63958
For-Immo S.à.r.l. ....	63960	Segepi Lux ....	63956
Fraikin-Lux SA ....	63971	Seligman Global Horizon Funds ....	63970
FRE05 S.A. ....	63960	Sharonlux Holding S.A. ....	63940
FRE06 S.A. ....	63976	Synthes Luxembourg S.à r.l. ....	63967
Freedom Paramount S.A. ....	63966	Techolding S.A. ....	63957
GARBE Logistic Management Company S.à r.l. ....	63971	Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l. .....	63954
GestAdlmo S.A. ....	63955	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l. ...	63947
Gest Plan Holding S.A. ....	63977	TS Kemble S.à r.l. ....	63946
GM Management Holding S.A. ....	63941	TS Metropolis Holdings S.à r.l. ....	63953
Habitcenter S.A. ....	63955	TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l. ....	63959
Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	63956	TS Tour Esplanade Holdings II (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	63954
Intrasonics S.à r.l. ....	63960	TS Tour Esplanade Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	63972
Irus Holding Luxembourg S.à r.l. ....	63939	USSI ....	63956
Isar Properties S.à r.l. ....	63977	Wally Paramount S.A. ....	63966
Koso Europe S.A. ....	63947	Water Investments S.A. ....	63956
Latin Spark S.A. ....	63939	Würth Reinsurance Company S.A. ....	63960
Leather Venture S.A. ....	63938		
Liegeois S.A. ....	63938		

**Redwing Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 113.808.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.  
Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2009077340/5770/12.

(090091897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Liegeois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4135 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R.C.S. Luxembourg B 114.759.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.  
Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2009077338/5770/12.

(090091854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**De Kichechef, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Mamer-Cap.  
R.C.S. Luxembourg B 46.828.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009077336/11.

(090092411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Leather Venture S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 61.324.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 11 mai 2009 que:  
- M. Tom FABER, employé privé, né le 5.11.1979 à Munich (D), demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été coopté comme nouveau membre du Conseil d'Administration en remplacement de M. Marc MULLER, Administrateur démissionnaire en date du 8 mai 2009.

- Cette cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11.05.2009.  
Pour la Société  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009077395/19.

(090092368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Altuma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 97.407.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009077357/236/11.

(090092064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**AD Corporate Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 79.361.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009077355/236/11.

(090092052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Latin Spark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 114.000.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077378/10.

(090091636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Narya S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 141.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077379/10.

(090091635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 121.972.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2009.

Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2009077344/5770/12.

(090091960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 66.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2009.

BLANCHE MOUTRIER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2009077354/272/12.

(090092035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Maitland Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 13.583.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Martine SCHAEFFER  
Notaire

Référence de publication: 2009077342/5770/12.

(090091923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Miki-Team S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 82.867.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.  
Signature

Référence de publication: 2009077330/11.

(090092414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Alcibiades S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 27.815.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2009*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour extrait conforme  
Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009078479/19.

(090092979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Cybernetech-Automation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 106.160.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

26.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078484/10.

(090092724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**GM Management Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 111.543.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

26.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078485/10.

(090092730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**DAFALUX Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 117.679.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

26.06.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078486/10.

(090092731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Aircraft V.I.P. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Aircraft V.I.P. Services S.A.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595K, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.343.

L'an deux mil neuf, le trois juin.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société AIRCRAFT V.I.P. SERVICES S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 595K, rue de Neudorf, R.C.S. Luxembourg B 110.343, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 août 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1447 du 23 décembre 2005, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1969 du 20 octobre 2006.

La séance est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Monsieur Sylvain MARTINET, salarié, demeurant à L-1325 Luxembourg, 13, rue de la Chapelle.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc FOURNIER, salarié, demeurant à L-5408 Bous, 15, rue de Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Emmanuelle PERVIEUX, salariée, demeurant à F-57000 Metz, 6, rue Drogon.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, dressée par les membres du bureau, laquelle après avoir été signée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations des actionnaires représentés, pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires détenant l'ensemble des 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, représentatives du capital social de EUR 31.000.- (trente et un mille euros), sont dûment présents ou représentés à la présente assemblée.

III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les actionnaires déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour et des statuts soumis à leur délibération.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1) Transformation de la forme juridique de la société anonyme en société à responsabilité limitée, modification de la dénomination de la société en AIRCRAFT V.I.P. SERVICES S.à r.l. et échange des 310 (trois cent dix) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune contre 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

2) Adaptation subséquente des statuts de la société suite à la décision sub 1) et refonte totale des statuts.

3) Annulation des 310 (trois cent dix) actions représentant le capital social de la société anonyme.

4) Nomination d'un gérant technique et d'un gérant responsable qualité en remplacement des administrateurs actuels.

5) Décharge aux administrateurs.

6) Révocation du commissaire aux comptes avec décharge.

Sur ce l'assemblée, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, l'objet et par conséquent l'activité demeurant inchangée.

Toutes les opérations faites à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009 par la société sont par conséquent réalisées pour la société à responsabilité limitée.

Le capital et les réserves demeurent intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Les actionnaires reconnaissent expressément que la valeur nette de la société correspond au moins au montant du capital social.

L'assemblée décide également que la nouvelle dénomination de la société sera AIRCRAFT V.I.P. SERVICES S.à r.l..

En outre l'assemblée décide d'échanger les 310 (trois cent dix) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune contre 310 (trois cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de "AIRCRAFT V.I.P. SERVICES S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la prise en location ou la location avec ou sans équipage, la mise en valeur, l'affrètement et la concession de l'usage de tout bien mobilier et plus particulièrement d'aéronefs, la formation, l'audit et l'expertise. La société a également pour objet l'exploitation d'aéronefs dont elle est le propriétaire ou dont elle a l'usage exclusif et faire des opérations de transport international de marchandises de toutes sortes et le transport international de passagers de manière usuelle et occasionnelle le cas échéant, de partance de pays européens ou de tout autre pays.

La société peut en outre accomplir tous services, travaux et gestion liés à l'exploitation d'aéronefs au sol relatifs à l'assistance à ses propres aéronefs et celles dont la société à l'usage et sur lesquels elle exerce un contrôle et sur ceux appartenant à des tiers, y compris mais non limitativement les opérations de chargement et déchargement de marchandises pour le compte de la société et pour compte de tiers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de

toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.-** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

Par Monsieur Luc FOURNIER, salarié, né à Suresnes (France), le 12 février 1970, demeurant à L-5408 Bous, 15, rue de Luxembourg, cent trois parts sociales, . . . . .	103
Par Monsieur Guy LANDRY, salarié, né à Sept-Iles (Canada), le 25 novembre 1963, demeurant à 190 Forest Oaks Drive, Caseyville, ILL 62232 (USA), cent quatre parts sociales, . . . . .	104
Par Monsieur Sylvain MARTINET, salarié, né à Bouake (Côte-d'Ivoire), le 23 janvier 1969, demeurant à L-1325 Luxembourg, 13, rue de la Chapelle, cent trois parts sociales, . . . . .	103
Total: trois cent dix parts sociales, . . . . .	310

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de procéder à l'annulation des 310 (trois cent dix) actions représentant le capital social de la société anonyme.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme gérant technique Monsieur Sylvain MARTINET, préqualifié et comme gérant responsable qualité Monsieur Bernard MAURIN, pensionné, né à Bron (France), le 24 septembre 1948, demeurant à L-1618 Luxembourg, 34, rue des Gaulois.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant technique et du gérant responsable qualité.

*Cinquième résolution*

La fonction des administrateurs de la société anonyme s'étant terminée avec la nomination des gérants, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour les opérations de gestion et d'administration accomplies par eux au nom et pour compte de la société jusqu'à ce jour.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Régis DONATI de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Déclarations - Frais*

1.- Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite aux résolutions qui précèdent est estimé approximativement à deux mille euros (EUR 2.000.-).

2.- Pour l'exécution de tous actes résultant des présentes, il est fait élection de domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvain MARTINET, Luc FOURNIER, Emmanuelle PERVIEUX, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21316. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 juin 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009078560/222/159.

(090093903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Aceto Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 98.727.

In the year two thousand and nine, on the fifth of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

**APPEARED:**

The limited liability company governed by the laws of Cyprus "PLEXVEST LIMITED, established and having its registered office in CY-2411 Nicosia, 7D, Nikou Kranidioti Street, tower 4, inscribed in the Department of Registrar of Companies and official Receiver of Cyprus under the number HE 236.651,

here represented by Mr. Romain KETTEL, accountant, professionally residing L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon 1er, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Said appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to enact that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), of the private limited liability company "ACETO LUXEMBOURG S.à r.l.", (hereafter the "Company"), established and having its registered office in L-4240 Esch/Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 98727, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 29<sup>th</sup> of December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 290 of the 12<sup>th</sup> of March 2004,

and that it has taken, through his mandatory, the following resolutions:

*First resolution*

With effect as of today's date, the Sole Shareholder decides to insert in the Company's bylaws the possibility to distribute interim dividends.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing, the Sole Shareholder decides to amend article 12 of the bylaws in order to give it the following wording:

" **Art. 12.** Shareholders' decisions are taken at shareholders' meetings. However, the holding of shareholders' meetings is not compulsory as long as the shareholders' number is less than fifteen. In such case, the manager(s) can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution transmitted by current means of communication, telefax and electronic mail included.

Each meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the manager(s) may from time to time determine.

Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital

Collective resolutions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter (3/4) of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders."

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at eight hundred Euros.

### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le cinq juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée régie par les lois de Chypre "PLEXVEST LIMITED, établie et ayant son siège social à CY-2411 Nicosia, 7D, Nikou Kranidioti Street, tower 4, inscrite au "Department of Registrar of Companies and official Receiver" de Chypre sous le numéro HE 236.651,

ici représentée par Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée (l'"Associée Unique"), de la société à responsabilité limitée "ACETO LUXEMBOURG S.à r.l", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 98727, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 290 du 12 mars 2004,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

### Première résolution

Avec effet à la date de ce jour, l'Associée Unique décide d'insérer dans les statuts de la Société la possibilité de distribuer des acomptes sur dividendes.

### Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 12 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale. Cependant, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à quinze.

Dans ce cas, les gérants peuvent décider que chaque associé recevra le texte entier de chaque résolution transmis par les moyens de communication courants, téléfax et courrier électronique inclus.

Chaque assemblée se tiendra au Luxembourg ou tel autre lieu que les gérants détermineront de temps en temps.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives modifiant les Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cents euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KETTEL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2009. Relation GRE/2009/2109. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

*Le Receveur ff. (signé): HIRTT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009078596/231/103.

(090093789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

### **TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.192.

#### — EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009078460/32.

(090092586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.010.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.194.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009078461/32.

(090092559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Koso Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 119.637.

—  
Im Jahre zwei tausend neun,  
den achtzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft KOSO EUROPE S.A., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 119.637 (NIN 2006 2224 003),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 7. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2107 vom 11. November 2006, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul BETTINGEN am 12. April 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1248 vom 22. Juni 2007.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissigtausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euro (€ 31,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Paul SUNNEN, Consultant PME, beruflich ansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Er beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Herrn Alex KAISER, Privatbeamter, beruflich ansässig in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von Munsbach in die Gemeinde Schengen und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

#### **Englische Fassung**

**Art. 2. (Paragraph 1).** The registered office of the corporation is established in the commune of Schengen.

#### **Deutsche Fassung**

**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich In der Gemeinde Schengen.

2.- Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

3.- Abänderung von Artikel 13 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

#### **Englische Fassung:**

**Art. 13.** The annual meeting will be held at the place specified in the convening notices on the 1<sup>st</sup> Monday of May at 10.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Deutsche Fassung:**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am 1. Montag des Monats Mai statt um 10.00 Uhr.

Falls dieser Tag ein Feiertag ist, so findet die Generalversammlung am darauffolgenden Werktag statt.

4.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von einunddreissig Euro (€ 31.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Remich in die Gemeinde Schengen zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

#### **Englische Fassung**

**Art. 2. (Paragraph 1).** The registered office of the corporation is established in the commune of Schengen.

#### **Deutsche Fassung**

**Art. 2. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schengen.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5440 Remerschen, 124, route du Vin.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 13 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Englische Fassung:**

**Art. 13.** The annual meeting will be held at the place specified in the convening notices on the 1<sup>st</sup> Monday of May at 10.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Deutsche Fassung:**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am 1. Montag des Monats Mai statt um 10.00 Uhr.

Falls dieser Tag ein Feiertag ist, so findet die Generalversammlung am darauffolgenden Werktag statt.

*Vierter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SUNNEN, A. KAISER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 juin 2009. Relation: ECH/2009/795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 25. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009078598/201/90.

(090093803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**MSEOF Como S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.280.

In the year two thousand and nine on the twenty-nine of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

MSEOF Finance, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 94.618 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 26, 2009.

The said proxy, signed *in varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "MSEOF Como S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.280, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°960, of April 18, 2008, which bylaws have never been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million Euro (€ 1,000,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to one million twelve thousand five hundred Euro (€ 1,012,500.-) by creation and issue of forty thousand (40,000) new shares of a nominal

value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares") vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares, for an aggregate nominal value of one million Euro (€ 1,000,000.-) and fully pays them up by contribution in kind consisting in the conversion in the same amount of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company (the "Receivable"). Proof of the existence and value of such Receivable has been shown to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

#### *Manager's intervention*

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mrs. Rachel Uhl, prenamed, who require the notary to act as follows: to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one million twelve thousand five hundred Euro (€1,012,500.-) represented by forty thousand five hundred (40,500) shares of twenty five Euro (€25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSEOF Finance, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.618 (l' "Associé Unique"), ici représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "MSEOF Como S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.280, constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 12 mars 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 960 du 18 avril 2008, dont les statuts n'ont jamais été amendés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'Euro (€ 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à un million douze mille cinq cents Euro (€ 1.012.500,-) par la création et l'émission de quarante mille (40.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique souscrit les Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale totale d'un million d'Euro (€ 1.000.000,-) et les libère intégralement par apport en nature consistant en la conversion pour le même montant d'une

créance détenue par l'Associé Unique, à l'encontre de la Société (la "Créance"). Preuve de l'existence et de la valeur de cette Créance a été montrée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Rachel Uhl, sus nommée, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million douze mille cinq cents Euro (€ 1,012,500.-) représenté par quarante mille cinq cents (40,500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juin 2009. Relation: LAC/2009/21609. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009078600/211/114.

(090093998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**NetApp Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.795.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

M<sup>e</sup> Anna Hermelinski-Ayache, residing in Luxembourg, as proxyholder on behalf of NetApp B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Boeing Avenue 300, 11119 PZ Schiphol-Rijk, the Netherlands, and being registered with the Netherland Trade Register under number 34103846, being the sole shareholder of NetApp Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 16<sup>th</sup> April 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 703 on 8<sup>th</sup> July 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 22nd May 2008, published in the Mémorial n° 1487 on 17<sup>th</sup> June 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by him on all items on the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Amendment of article 10 paragraph 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company shall be bound by the sole signature of any of its managers."

2. Amendment of article 10 of the articles of incorporation of the Company by inserting a last paragraph to read as follows:

"The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more managers, officers or other agents, who may but are not required to be shareholder, acting alone."

3. Dismissal of Mr Cornell van Geemen from its function as manager of the Company with effect as at 12<sup>th</sup> February 2009.

4. Appointment of Mr Fritz Meijaard, Vice President Finance, born on 2<sup>nd</sup> January 1965 in Delft, Netherlands in replacement of Mr Cornell van Geemen as manager of the Company for an undetermined duration with effect from the date hereof.

Consequently the following resolutions have been passed:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 10 paragraph 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"The Company shall be bound by the sole signature of any of its managers.,"

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company by inserting a last paragraph to read as follows:

"The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more managers, officers or other agents, who may but are not required to be shareholder, acting alone."

*Third resolution*

The sole shareholder resolved to dismiss Mr Cornell van Geemen from its function as manager of the Company with effect as at 12<sup>th</sup> February 2009.

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolved to appoint Mr Fritz Meijaard, Vice President Finance, born on 2<sup>nd</sup> January 1965 in Delft, Netherlands, in replacement of Mr Cornell van Geemen as manager of the Company for an unlimited duration with effect from the date hereof.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-septième du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M<sup>e</sup> Anna Hermelinski-Ayache, demeurant à Luxembourg, en qualité de fondé de pouvoir de NetApp B.V., une société de droit néerlandais ayant son siège social au Boeing Avenue 300, 11119 PZ Schiphol-Rijk, Pays-Bas, immatriculée au Registre du Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34103846, étant l'associé unique de NetApp Luxembourg S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 703 du 8 juillet 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2008, publié au Mémorial numéro 1487 du 17 juin 2008.

La comparante déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises à ce jour par la Société de sorte que des résolutions peuvent valablement être prises par lui sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1. Changement de l'article 10 paragraphe 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"La Société pourra être engagée par la signature individuelle d'un de ses gérants."

2. Changement de l'article 10 des statuts de la Société en y insérant un dernier paragraphe qui aura la teneur suivante:

"La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs gérants, directeurs et autres agents, associés ou non, agissant seuls."

3. Révocation de M. Cornell van Geemen de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 12 février 2008.

4. Nomination de M. Fritz Meijaard, Vice Président Finances, né le 2 janvier 1965 à Delft, Pays-Bas, en remplacement de M. Cornell van Geemen en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet à la date du présent acte.

En conséquence, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 10 paragraphe 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

"La Société pourra être engagée par la signature individuelle d'un de ses gérants."

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société en y insérant un dernier paragraphe qui aura la teneur suivante:

"La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs gérants, directeurs et autres agents, associés ou non, agissant seuls."

*Troisième résolution*

L'associé unique a décidé de révoquer M. Cornell van Geemen de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 12 février 2009.

*Quatrième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer M. Fritz Meijaard, Vice Président Finances, né le 2 janvier 1965 à Delft, Pays-Bas, en remplacement de M. Cornell van Geemen en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet à la date du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HERMELINSKI- AYACHE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2009. Relation: LAC/2009/21434. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009078594/242/110.

(090093588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**TS Metropolis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.052.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009078459/32.

(090092608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**TS Tour Esplanade Holdings II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.050.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.859.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009078456/32.

(090092641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Tishman Speyer Holdings (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 183.875,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.391.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Mr Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Ms Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009078453/32.

(090092717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Habitcenter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 73.850.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009077328/11.

(090092415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009077341/5770/12.

(090091904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**GestAdlmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4974 Dippach, 6, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg B 136.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077411/10.

(090091673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Segepi Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.913.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009077518/11.

(090092322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**USSI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 58.531.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009077516/11.

(090092319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Business Contact Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009077517/11.

(090092320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Water Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.973.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009077519/11.

(090092324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009077520/11.

(090092328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**Canussel Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.628.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009077503/10.

(090092081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2009.

---

**5050poker, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 125.021.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2009078104/12.

(090092921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Techolding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.690.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078105/10.

(090092869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Mytho S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.536.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078103/10.

(090092871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Mytho S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.536.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009078102/10.

(090092877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Ellis and Hetherington Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Ellis and Hetherington Trust S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009078101/12.

(090092692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Nuclobel Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.747.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL  
Manager

Référence de publication: 2009078109/11.

(090092842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Nuclobel Topco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.755.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL  
Manager

Référence de publication: 2009078110/11.

(090092840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Romanée Conté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 juin 2009. Signature.

Référence de publication: 2009078107/10.

(090092865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Nuclobel Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 139.764.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL  
Manager

Référence de publication: 2009078108/11.

(090092850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Neptun Lux Holding One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.526.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Séverine MICHEL

Manager

Référence de publication: 2009078112/11.

(090092837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**TS Paris Bourse Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 55.471.075,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.846.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009078457/29.

(090092617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Oxford Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.929.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009078419/10.

(090090900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**FRE05 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.P. Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 135.081.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 2 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 2 juin 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nomme en son sein Monsieur Lionel Guibert à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009078409/15.

(090092809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Würth Reinsurance Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 46.463.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55350 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009078891/211/12.

(090094088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**For-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 23.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges d'HUART

*Notaire*

Référence de publication: 2009078883/207/11.

(090093911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Intrasonics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 144.185.

In the year two thousand nine, the fifteenth day of June, before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Intrasonics S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144.185, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on December 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 301 of February 11, 2009.

There appeared:

1. Leamington Holdings B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Mozartlaan 8, 3723 JM Bilthoven, the Netherlands and registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 30179879 (Leamington B.V.),

hereby represented by M<sup>e</sup> Dara Sychareun, lawyer at Loyens & Loeff, in Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 5, 2009,

2. Seelbeek B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Oude Oosterbeekseweg 12, 6865VS Doorwerth, the Netherlands and registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 09154018, (Seelbeek B.V.)

hereby represented by M<sup>e</sup> Dara Sychareun, lawyer at Loyens & Loeff, in Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 5, 2009, and

3. Sonterra Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12 rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.149 and with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) (Sonterra Finance S.à r.l.),

hereby represented by M<sup>e</sup> Dara Sychareun, lawyer at Loyens & Loeff, in Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 11<sup>th</sup>, 2009.

The appearing parties referred to hereunder are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record:

I. All of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may validly deliberate upon the items on the agenda, here below reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 25,000 (twenty five thousand euro), by way of the issue of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

6. Miscellaneous.

III. The Meeting has taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 25,000 (twenty five thousand euro), by way of the issue of 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon,

Leamington Holdings B.V. declares to subscribe to 3,366 (three thousand three hundred and sixty six) newly issued shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and to fully pay up such shares by a contribution

in kind having an aggregate net value of EUR 4,847 (four thousand eight hundred and forty seven euro) representing 4,847 (four thousand eight hundred and forty seven) shares in the share capital of Mainframe Participaties B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Oude Oosterbeekseweg 12, 6865 VS Doorwerth, the Netherlands and registered with the Dutch Chamber of Commerce under number 34193010 with an issued share capital of EUR 18,000 (eighteen thousand euro) represented by 18,000 (eighteen thousand) shares, with a par value of EUR 1 (one euro) each (MP);

The contribution in kind of all the shares in MP in an aggregate amount of EUR 4,847 (four thousand eight hundred and forty seven euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 3,366 (three thousand three hundred and sixty six euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 1,481 (one thousand four hundred and eighty one euro) is to be allocated to the share premium account of the Company. Seelbeek B.V. declares to subscribe to 4,679 (four thousand six hundred seventy nine) newly issued shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind having an aggregate net value of EUR 6,738 (six thousand seven hundred and thirty eight euro) representing 6,738 (six thousand seven hundred and thirty eight) shares in the share capital of MP.

The contribution in kind of all the shares in MP in an aggregate amount of EUR 6,738 (six thousand seven hundred and thirty eight euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 4,679 (four thousand six hundred seventy nine euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 2,059 (two thousand and fifty nine euro) is to be allocated to the share premium account of the Company. Sonterra Finance S.à.r.l. declares to subscribe to 4,455 (four thousand four hundred and fifty five) newly issued shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 6,415 (six thousand four hundred and fifteen euro) and to fully pay up such shares by a contribution in kind having an aggregate net value of EUR 6,415 (six thousand four hundred and fifteen Euro) representing 6,415 (six thousand four hundred and fifteen) shares in the share capital of MP. The contribution in kind of all the shares in MP in an aggregate amount of EUR 6,415 (six thousand four hundred and fifteen euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 4,455 (four thousand four hundred and fifty five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 1,960 (one thousand nine hundred and sixty euro) is to be allocated to the share premium account of the Company.

#### *Declarations*

Leamington Holdings B.V. declares that:

1. it is the owner of 4,847 (four thousand eight hundred and forty seven) shares in MP having a nominal value of EUR 1 (one euro) (Leamington MP Shares);
2. the Leamington MP Shares are fully paid-up;
3. it has the power to dispose of the Leamington MP Shares;
4. The Leamington MP Shares are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Leamington MP Shares are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Leamington MP Shares be transferred to it;
6. the Leamington MP Shares are freely transferable; and
7. all formalities required, in Luxembourg and the Netherlands, in relation to the contribution in kind of the Leamington MP Shares to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Seelbeek B.V. declares that:

1. it is the owner of 6,738 (six thousand seven hundred and thirty eight) shares in MP having a nominal value of EUR 1 (one euro) (Seelbeek MP Shares);
2. the Seelbeek MP Shares are fully paid-up;
3. it has the power to dispose of the Seelbeek MP Shares;
4. The Seelbeek MP Shares are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Seelbeek MP Shares are not subject to any attachment;
5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Seelbeek MP Shares be transferred to it;
6. the Seelbeek MP Shares are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and the Netherlands, in relation to the contribution in kind of the Seelbeek MP Shares to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

Sonterra Finance S.à r.l. declares that:

1. it is the owner of 6,415 (six thousand four hundred and fifteen) shares in MP having a nominal value of EUR 1 (one euro) (Sonterra MP Shares);

2. the Sonterra MP Shares are fully paid-up;

3. it has the power to dispose of the Sonterra MP Shares;

4. The Sonterra MP Shares are neither encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and the Sonterra MP Shares are not subject to any attachment;

5. there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Sonterra MP Shares be transferred to it;

6. the Sonterra MP Shares are freely transferable; and

7. all formalities required, in Luxembourg and the Netherlands, in relation to the contribution in kind of the Sonterra MP Shares to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed enacted in Luxembourg documenting this contribution in kind.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at twenty five thousand euros (EUR 25,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer of Loyens & Loeff in Luxembourg (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holders of the appearing parties, the proxy holders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quinzième jour de juin, par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Intrasonics S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.185 et ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°301 du 11 février 2009.

Ont comparu:

1. Leamington Holdings B.V., une société de droit hollandais, ayant son siège social à Mozartlaan 8, 3723 JM Bilthoven, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce Hollandais sous le numéro 30179879 (Leamington B.V.);

représentée par M<sup>e</sup> Dara Sychareun, avocat de l'étude Loyens & Loeff, à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2009,

2. Seelbeek B.V., une société de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Oosterbeekseweg 12, 6865VS Doorwerth, Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre de Commerce Hollandais sous le numéro 09154018 (Seelbeek B.V.);

représentée par M<sup>e</sup> Dara Sychareun, avocat de l'étude Loyens & Loeff, à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 juin 2009,

3. Sonterra Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 12 rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.149, et ayant un capital social de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) (Sonterra Finance S.à r.l.);

représentée par M<sup>e</sup> Dara Sychareun, avocat de l'étude Loyens & Loeff, à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 juin 2009.

Les parties comparantes désignées sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varientur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'entière du capital social émis et souscrit de la Société, fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, est représenté à l'Assemblée, qui est par conséquent dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune;

3. Souscription à, et paiement de, l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2 ci-dessus au moyen d'un apport en nature;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales dans le registre des parts sociales de de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

6. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par l'émission de 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

A cet effet,

Leamington Holdings B.V. déclare souscrire à 3.366 (trois mille trois cent soixante six) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer toutes par un apport en nature ayant une valeur nette totale de EUR 4.847 (quatre mille huit cent quarante sept euros) représentant 4.847 (quatre mille huit cent quarante sept) actions dans le capital social de Mainframe Participaties B.V., une société de droit hollandais, ayant son siège social à Oude Oosterbeekseweg 12, 6865 VS Doorwerth, Pays-Bas et immatriculée auprès de Registre de Commerce Hollandais sous le numéro 34193010 avec un capital social libéré de EUR 18.000 (dix-huit mille euros) représenté par 18.000 (dix-huit mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune (MP).

L'apport en nature de toutes les actions dans MP d'un montant total de EUR 4.847 (quatre mille huit cent quarante sept euros) est à affecter comme suit:

(i) pour un montant de EUR 3.366 (trois mille trois cent soixante six euros) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) pour un montant de EUR 1.481 (mille quatre cent quatre-vingt un euros) au compte prime d'émission de la Société.

Seelbeek B.V. déclare souscrire à 4.679 (quatre mille six cent soixante-dix neuf) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer toutes par un apport en nature ayant une valeur nette totale de EUR 6.738 (six mille sept cent trente-huit euros) représentant 4.679 (quatre mille six cent soixante dix-neuf) actions dans le capital social de MP.

L'apport en nature de toutes les actions dans MP d'un montant total de EUR 6.738 (six mille sept cent trente-huit euros) est à affecter comme suit:

(i) pour un montant de EUR 4.679 (quatre mille six cent soixante-dix neuf euros) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) pour un montant de EUR 2.059 (deux mille cinquante-neuf euros) au compte prime d'émission de la Société.

Sonterra Finance S.à r.l. déclare souscrire à 4.455 (quatre mille quatre cent cinquante-cinq) parts sociales nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, et les libérer toutes par un apport en nature ayant une valeur nette totale de EUR 6.415 (six mille quatre cent quinze euros) représentant 6.415 (six mille quatre cent quinze) actions dans le capital social de MP.

L'apport en nature de toutes les actions dans MP d'un montant total de EUR 6.415 (six mille quatre cent quinze euros) est à affecter suit:

(i) pour un montant de EUR 4.455 (quatre mille quatre cent cinquante-cinq euros) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) pour un montant de EUR 1.960 (mille neuf cent soixante euros) au compte prime d'émission de la Société.

#### *Déclaration*

Leamington Holdings B.V. déclare que:

1. il est le propriétaire de 4.847 (quatre mille huit cent quarante sept) actions dans MP ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) (Actions MP Leamington);

2. les Actions MP Leamington sont entièrement libérées;

3. il a le pouvoir de disposer des Actions MP Leamington;

4. les Actions MP Leamington ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et les Actions MP Leamington ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Actions MP Leamington lui soient transférées;

6. les Actions MP Leamington sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et au Pays Bas, en relation avec l'apport en nature des Actions MP Leamington au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Seelbeek B.V. déclare que:

1. il est le propriétaire de 4.679 (quatre mille six cent soixante dix-neuf) actions dans MP ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) (Actions MP Seelbeek);

2. les Actions MP Seelbeek sont entièrement libérées;

3. il a le pouvoir de disposer des Actions MP Seelbeek;

4. les Actions MP Seelbeek ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et les Actions MP Seelbeek ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Actions MP Seelbeek lui soient transférées;

6. les Actions MP Seelbeek sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et au Pays Bas, en relation avec l'apport en nature des Actions MP Seelbeek au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

Sonterra Finance S.à r.l. déclare que:

1. il est le propriétaire de 6.415 (six mille quatre cent quinze) actions dans MP ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) (Actions MP Sonterra);

2. les Actions MP Sonterra sont entièrement libérées;

3. il a le pouvoir de disposer des Actions MP Sonterra;

4. les Actions MP Sonterra ne sont pas grevées par un gage ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur ces actions, et les Actions MP Sonterra ne font pas l'objet d'une saisie;

5. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun droit en vertu duquel un tiers pourrait exiger que les Actions MP Sonterra lui soient transférées;

6. les Actions MP Sonterra sont librement cessibles; et

7. toutes les formalités exigées, au Luxembourg et au Pays Bas, en relation avec l'apport en nature des Actions MP Sonterra au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié dressé à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de sorte qu'il sera formulé comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000), représenté par vingt cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées".

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat de Loyens & Loeff à Luxembourg (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est close.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à la suite du présent acte sont estimés à 1.300,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, lesdits mandataires ont signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: D. SYCHAREUN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2009. Relation: LAC/2009/23277. Reçu 75 €. (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009079363/206/326.

(090094323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

#### **Freedom Paramount S.A., Société Anonyme, (anc. Wally Paramount S.A.)**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.668.

L'an deux mille neuf.

Le douze juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WALLY PARAMOUNT S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.668 (NIN 2008 2235 397),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 75 du 13 janvier 2009,

au capital social de trente-deux mille Euros (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

qui désigne comme secrétaire Madame Cécile CAMODECA employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia CHAPELIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en FREEDOM PARAMOUNT S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FREEDOM PARAMOUNT S.A. (ci-après la Société).

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en FREEDOM PARAMOUNT S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FREEDOM PARAMOUNT S.A. (ci-après la Société).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. LAMBERT, C. CAMODECA, P. CHAPELIER Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 juin 2009. Relation: ECH/2009/758. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 24 juin 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009079365/201/50.

(090094191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

**Synthes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 262.073.126,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.607.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Synthes, Inc., a company having its principal office at 1302 Wrights Lane East, West Chester, PA 19380, the United States of America, registered with RL&F Service Corp., One Rodney Square 10<sup>th</sup> Fl. Tenth & King St., Wilmington, DE 19801, the United States of America, under number 3004476,

here represented by Ms Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on June 16, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of "Synthes Luxembourg, S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 142.607, incor-

porated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary public residing in Echternach, dated October 24, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2734 on November 10, 2008. The articles of association of the Company were amended for the last time by a deed of Maître Henri Beck, prenamed, dated December 19, 2008 published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 228, on February 3, 2009.

II. The Company's share capital is set at one hundred and sixty-eight thousand, six hundred and twenty-six U.S. Dollars (USD 168,626.-) represented by one hundred and sixty-eight thousand, six hundred and twenty-six (168,626) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

III. The sole shareholder, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by two hundred and sixty-one million, nine hundred and four thousand, five hundred U.S. Dollars (USD 261,904,500.-), in order to raise it from its present amount of one hundred and sixty-eight thousand, six hundred and twenty-six U.S. Dollars (USD 168,626.-) to two hundred and sixty-two million, seventy-three thousand, one hundred and twenty-six U.S. Dollars (USD 262,073,126.-) by creation and issue of two hundred and sixty-one million, nine hundred and four thousand, five hundred (261,904,500) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Synthes, Inc., prenamed, through its proxy holder, declares to subscribe to the two hundred and sixty-one million, nine hundred and four thousand, five hundred (261,904,500) new shares and have them fully paid up in the amount of two hundred and sixty-one million, nine hundred and four thousand, five hundred U.S. Dollars (USD 261,904,500.-), by a contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (the "Contribution in Kind") in the amount of two hundred and eighty-six million Swiss Francs (CHF 286,000,000.-) corresponding to two hundred and sixty-one million, nine hundred and four thousand, five hundred U.S. Dollars (USD 261,904,500.-), using the exchange rate of CHF 1 = USD 0.91575, as of June 15th, 2009, owed by the Company to Synthes, Inc, as stated in a declaration of the receiver of the Contribution in Kind dated June 16, 2009, as well as in a declaration of the contributor of the Contribution in Kind dated June 16, 2009.

*Effective implementation of the contribution in kind*

Synthes, Inc., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- It is the sole unrestricted owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable; and
- The transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at two hundred and sixty-two million, seventy-three thousand, one hundred and twenty-six U.S. Dollars (USD 262,073,126.-) represented by two hundred and sixty-two million, seventy-three thousand, one hundred and twenty-six (262,073,126) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, The present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Synthes, Inc., une société ayant son principal établissement au 1302 Wrights Lane East, West Chester, PA 19380, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de RL&F Service Corp., One Rodney Square 10th Fl. Tenth & King St., Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3004476,

représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 16 juin 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Synthes Luxembourg, S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142.607, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 24 octobre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2734 du 10 novembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Beck, prénommé, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228, le 3 février 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-huit mille six cent vingt-six U.S. Dollars (USD 168.626,-) représenté par cent soixante-huit mille six cent vingt-six (168.626) parts sociales d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune.

III. L'associée unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante et un million neuf cent quatre mille cinq cents U.S. Dollars (USD 261.904.500,-) pour le porter de son montant actuel de cent soixante-huit mille six cent vingt-six U.S. Dollars (USD 168.626,-) à deux cent soixante-deux million soixante-treize mille cent vingt-six U.S. Dollars (USD 262.073.126,-), par la création et l'émission de deux cent soixante et un million neuf cent quatre mille cinq cents (261.904.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

Sur ce, Synthes, Inc., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux deux cent soixante et un million neuf cent quatre mille cinq cents (261.904.500) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de deux cent soixante et un million neuf cent quatre mille cinq cents U.S. Dollars (USD 261.904.500,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible ("Apport en Nature") d'un montant de deux cent quatre-vingt-six millions de Francs Suisses (CHF 286.000.000,-) correspondant à deux cent soixante-et-un million neuf cent quatre mille cinq cents U.S. Dollars (USD 261.904.500,-), selon le taux de change CHF 1 = USD 0.91575, en date du 15 juin 2009, détenue par Synthes, Inc., prénommée, à l'encontre de la Société, tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse datée du 16 juin 2009, ainsi que d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 16 juin 2009.

#### *Réalisation effective de l'apport en nature*

Synthes, Inc., prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre la seule pleine propriétaire de l'Apport en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

#### *Seconde résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-deux million soixante-treize mille cent vingt-six U.S. Dollars (USD 262.073.126,-) représenté par deux cent soixante-deux million soixante-treize mille cent vingt-six (262.073.126) parts sociales d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la société comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de cette même société et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2009. Relation: ECH/2009/774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 25 juin 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009079369/201/141.

(090094182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**Seligman Global Horizon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.792.

Faisant suite à l'assemblée générale du 24 juin 2009, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée qui sera tenue en 2010:

Gregory David CREMEN

31, boulevard Pierre Dupong

L-4545 Luxembourg

Luxembourg

Charles W. KADLEC

100, Park Avenue

NY 10017, New York

Etats-Unis d'Amérique

William F. TRUSCOTT

100, Park Avenue

NY 10017, New York

Etats-Unis d'Amérique

L'administrateur ci-dessous a mis fin à son mandat d'administrateur en tant que membre du conseil d'administration en date du 24 juin 2009:

Peter A. GALLUS

100, Park Avenue

NY 10017, New York

Etats-Unis d'Amérique

Est renommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée qui sera tenue en 2010:

ERNST & YOUNG S.A.

7, parc d'activité Syrdall

L-5365 Munsbach

Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

*Pour State Street Bank Luxembourg S.A.*

Signature

Référence de publication: 2009078728/36.

(090093866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

---

**GARBE Logistic Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.795.

Zu vorgenannter Firma teilen wir Ihnen mit, dass ein weiterer Verwaltungsrat bestellt wurde:  
In Übereinstimmung mit Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft BESCHLIEßT die alleinige Gesellschafterin, die GARBE Logistic AG, am 11.02.2009, Herrn Bodo Demisch, geb. am 02.10.1944, geschäftsansässig in:

44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 12 Juni 2009.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009078463/18.

(090092604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Fraikin-Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Nieder Korn, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 30.162.

—  
EXTRAIT

Monsieur François Gérony, administrateur de la société, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour FRAIKIN-LUX SA

Signatures

Référence de publication: 2009078462/14.

(090092591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

—  
RECTIFICATIF

Extrait

Lors du dépôt 027403/211/702 du 24 mars 2006, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente. Les administrateurs suivants ont été nommés jusqu'au 28 février 2009 alors qu'il fallait simplement mentionner jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 en l'année 2009:

Stuart Brown

Deborah Ann Farnaby

Martin Hess

Carl Christian Hultner

Cyrus Jilla

Jonathan Ernest Maxmillian Oppenheimer

Michel Alloo

Marc Van Sande

Ailbhe Jennings

Lors du dépôt LO90085848 du 15 juin 2009, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente. L'administrateur-délégué suivant a été nommé jusqu'au 28 février 2009 alors qu'il fallait simplement mentionner jusqu'à l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 en l'année 2009:

Cyrus Jilla

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009078452/31.

(090092727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**TS Tour Esplanade Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.672.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 avril 2009 que:

- Mr Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange (Luxembourg), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- Ms Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Mr Nicolas Veyer, né le 1<sup>er</sup> septembre 1973 à Lille (France), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Luxembourg), a été nommé Gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 15 mai 2009 que:

- Ms Géraldine Copeland-Wright, née le 25 mars 1971 à Leeds (Royaume-Uni), ayant pour adresse professionnelle au 14 Kingsway WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni), a démissionné de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 16 juin 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009078454/29.

(090092714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**Marc Winandy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8363 Greisch, 51, Tëntenerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 146.706.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le quinze juin,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Marc WINANDY, charpentier-ferblantier-couvreur, né à Luxembourg le 18 décembre 1980, demeurant à L-8363 Greisch, 51, Tëntenerstrooss.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Marc Winandy s.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Greisch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de toitures en générale, incluant notamment charpente, construction en bois, ferblanterie, couverture, isolation thermique, la pose et l'installation d'échafaudage ainsi que tous travaux de ressource énergétique et installations sanitaires et de chauffage central.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

**Art. 5.** Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

**Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

**Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

**Art. 13.** Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

*Frais:*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille trois cents Euros (Eur 1.300,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

#### *Loi anti-blanchiment*

En application de la loi du 12 novembre 2004, les représentants de la comparante déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

#### *Souscription*

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Marc WINANDY, préqualifié.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

#### *Assemblée générale*

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8363 Greisch, 51, Tëntenerstrooss.
- 2) La société sera gérée par un gérant unique, savoir:  
Monsieur Marc WINANDY, charpentier-ferblantier-couvreur, né à Luxembourg le 18 décembre 1980, demeurant à L-8363 Greisch, 51, Tëntenerstrooss.
- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: M. WINANDY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 16 juin 2009. Relation: CAP/2009/1954. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

*Le Receveur (signé): I. Neu.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 19 juin 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009078620/225/101.

(090093410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

### **Euro-Lux-Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.710.

#### — STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den sechzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind Erschienen:

- 1.- Herr Ralf FRISCHBIER, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66763 Dillingen, Litermontstrasse 6.
- 2.- Herr Ralf HAUPENTHAL, Elektroinstallationsmeister, wohnhaft in D-55776 Rohrbach, Heidestrasse 27.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

#### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "EURO-LUX-SOLAR S.à r.l."

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Remich.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel und die Montage von Photovoltaikanlagen, die Projektierung und die Installation von Wärmepumpen sowie die Ausführung von Heizungs- und Elektroinstallationen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Ralf FRISCHBIER, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66763 Dillingen, Litermontstrasse 6, neunundvierzig Anteile	49
2.- Herr Ralf HAUPENTHAL, Elektroinstallationsmeister, wohnhaft in D-55776 Rohrbach, Heidestrasse 27, einundfünfzig Anteile	51
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

## Titel III. Verwaltung und Vertretung

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbene weitergeführt.

#### Titel IV. Auflösung und Liquidation

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

#### Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

#### Erklärung

Die Kompargenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Ralf HAUPENTHAL, Elektroinstallationsmeister, wohnhaft in D-55776 Rohrbach, Heidestrasse 27.
- b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:  
Herr Ralf FRISCHBIER, Geschäftsführer, wohnhaft in D-66763 Dillingen, Litermontstrasse 6.
- c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.
- d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. FRISCHBIER, R. HAUPENTHAL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2009. Relation: ECH/2009/769. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 24. Juni 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009078624/201/107.

(090093633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2009.

#### **FRE06 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.083.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion  
du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 2 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 2 juin 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Lionel Guibert à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009078523/16.

(090092798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Gest Plan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.337.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le mardi 2 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 2 juin 2009 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

Sont réélus:

- Maître FELTEN Bernard, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Monsieur COLLOT Frédéric, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur,
- Madame JOSTEN Renate, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société CD Services S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2009.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2009078450/26.

(090092774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

---

**Isar Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 117.862.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la Société du 10 juin 2009*

En date du 10 juin 2009, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de

- Monsieur Arne HINDRICHS en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

de nommer

- Madame Jennifer LEE, née le 7 juillet 1983 à West Covina, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 55, Baker Street, W1U 8EW, Londres, Royaume-Uni,

- Monsieur David VAN STEENKISTE, né le 21 avril 1976 à Ann Arbor, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 320, Park Avenue, NY-10022 New York, Etats-Unis d'Amérique,

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Madame Jennifer LEE

Monsieur David VAN STEENKISTE

Monsieur Jean-Michel HAMMELLE

Monsieur Charles BLACKBURN

Monsieur David A. REUBEN

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Isar Properties S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009078095/27.

(090093290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

### **Dinarobin Capital II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.698.

## STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

### A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois DINAROBIN CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-7415 Brouch, 41A, route d'Arlon,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de DINAROBIN CAPITAL II S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion, l'administration et la détention sous toute forme, de façon directe ou indirecte, de tout bien ou droit immobilier, ou parts de sociétés immobilières tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, immobilières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopieur, étant admis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société anonyme DINAROBIN CAPITAL SA., pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cent cinquante euros.

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. La personne suivante a été nommée administrateur de la société:

Monsieur Natale CAPULA, employé privé, né à Villa San Giovanni (Italie), le 1<sup>er</sup> novembre 1961, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

3. A été nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Gianluca NINNO, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2015.

5. L'adresse de la Société est établie à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juin 2009, Relation GRE/2009/2177. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster; le 25 juin 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009077830/231/217.

(090093100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**MSEOF Garda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 762.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.281.

In the year two thousand and nine on the twenty-nine of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

MSEOF Manager, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 89.112, acting in its own name and on behalf of the MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, a fonds commun de placement established under Luxembourg laws (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on May 26, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "MSEOF Garda S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.281, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of March 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°961, of April 18, 2008, which bylaws have never been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of seven hundred fifty thousand Euro (€ 750,000.-) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) to seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro (€ 762,500.-) by creation and issue of thirty thousand (30,000) new shares of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares") vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares, for an aggregate nominal value of seven hundred fifty thousand Euro (€ 750,000.-) and fully pays them up by contribution in kind consisting in the conversion in the same amount of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company (the "Receivable").

Proof of the existence and value of such Receivable has been shown to the undersigned Notary, who expressly acknowledges it.

*Manager's intervention*

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mrs Rachel Uhl, prenamed, who require the notary to act as follows:

to acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at seven hundred sixty-two thousand five hundred Euro (€ 762,500.-) represented by thirty thousand five hundred (30,500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MSEOF Manager, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.112, agissant en son nom propre et pour le compte de MORGAN STANLEY EUROZONE OFFICE FUND, un fond commun de placement de droit luxembourgeois (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «MSEOF Garda S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.281, constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 12 mars 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 961 du 18 avril 2008, dont les statuts n'ont jamais été amendés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent cinquante mille Euro (€ 750.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) à sept cent soixante-deux mille cinq cents Euro (€ 762.500,-) par la création et l'émission de trente mille (30.000) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique souscrit les Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale totale de sept cent cinquante mille Euro (€ 750.000,-) et les libère intégralement par apport en nature consistant en la conversion pour le même montant d'une créance détenue par l'Associé Unique, à l'encontre de la Société (la «Créance»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette Créance a été montrée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Rachel Uhl, précité, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à sept cent soixante-deux mille cinq cents Euro (€ 762.500,-) représenté par trente mille cinq cents (30.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€ 25.-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 juin 2009, Relation: LAC/2009/21612. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009077802/211/119.

(090093085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.

**2JMT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 145.009.

Il résulte d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg que l'associée/gérante Mademoiselle Tatjana SARAC, gérante de société, née à Dubrovnik (Croatie) le 12 mars 1964, demeurant actuellement à L-3873 Schiffange, 5, rue du Pont a exposé au notaire instrumentant qu'elle est l'associée unique, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "2JMT S.à r.l." avec siège social à L-3341 Huncherange, 5, route de Noertzange, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 145.009

Laquelle a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est devenue propriétaire de soixante-deux (62) parts sociales suite à une cession de part datée du 16 avril 2009 par laquelle Majdouline JARI épouse HAMOUTH lui a cédé ses parts sociales.

*Acceptation de la cession de parts*

Mademoiselle Tatjana SARAC, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Elle déclare qu'elle n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet des susdites cessions.

Ensuite l'associée unique confirmée a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'associée unique accepte la démission de Madame Majdouline JARI épouse HAMOUTH de ses fonctions de gérante technique et nomme en remplacement pour une durée indéterminée comme gérante technique Madame Michèle BELARDI, gérante de société, née à Villerupt (F) le 30 juillet 1960, demeurant à F-54190 Villerupt, 26, rue Gambetta.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante technique ou par la signature conjointe des deux gérantes.

Signé: T.SARAC, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2009. Relation: LAC/2009/18497. Reçu € 12.- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009077801/206/32.

(090093092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2009.